



Ligue régionale de Tir de Bretagne

Colpo, le 8 septembre 2017

Aux personnes intéressées

Pour information et diffusion :

Messieurs et Dames les Président(e)s des clubs

Messieurs les Présidents des départements

Messieurs les Responsables de Formation Départementaux

Maud SEUS-CARADEC - Assistante technique régional – RFL & REL
07 50 87 61 20 – atr-tir.bretagne@orange.fr

Note d'information sur les formations 2017-2018

Responsables Formations Départementaux :

Côtes d'Armor :

Président du comité départemental René Feunteun - rene.feunteun@orange.fr

Finistère : Rémy Bernard (06 83 56 42 08 – 1, rue Jean Menez 29480 LE RELECQ
KERHUON – BERNARDARAMIS@aol.com)

Ille-et-Vilaine : Jean André (06 72 71 91 36 – 52, allée de Quiberon 35700 RENNES –
jean.andre0890@orange.fr)

Morbihan : Philippe Laurent (06 81 89 96 22 – Résidence Avalem 56690 LANDEVANT –
capelo2.p@orange.fr)

Rappel : La formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Préformations :

Elles sont obligatoires pour toutes les formations initiales.

Les dates et lieux sont fixés dans chaque département par le Responsable de Formation Départemental.

A l'issus de la clôture des inscriptions, votre candidature est transmise par la Ligue au RFD de votre département.

Inscriptions :

Les dossiers sont également disponibles sur le site internet de la Ligue : <http://www.tir-bretagne.org/>

Afin de pouvoir vous inscrire vous devez :

- ✓ Être licencié depuis minimum un an et avoir sa licence en cours de validité
- ✓ Être titulaire d'un carnet de tir
- ✓ Présenter sa licence visée par le médecin, ou un certificat médical

Les personnes intéressées par la formation sont priées de retourner **le dossier complet** à :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
Maison des Associations
BP 7
56390 COLPO

Ou par e-mail : tir.bretagne@wanadoo.fr

Le nombre de places disponibles est limité (voir la fiche détaillée de chaque formation). Dans ce cas, les inscriptions sont prises en compte **dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets**. Toute demande au-delà de la date butoir ne sera pas prise en compte.

Une convocation personnelle ultérieure, indiquant les modalités exactes de la formation, viendra confirmer l'inscription.

L'inscription n'est validée qu'à la réception du dossier complet et des frais de formation. Vous pouvez annuler votre inscription sur simple demande jusqu'à 3 jours **après la clôture des inscriptions**, aucun frais ne sera encaissé. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et les frais d'inscriptions seront encaissés.

Frais de formation :

Les frais d'inscription s'élèvent à 25 € par jour de formation et sont à envoyer avec le dossier d'inscription. Il est possible de faire un règlement en plusieurs fois. Sauf dans le cas d'annulation, les frais d'inscription seront encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc).

Tout candidat abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.

Les frais de préformation de 15 € sont à envoyer directement à votre RFD.

Pour les stagiaires **Hors Ligue** les frais de formation sont de 35 € par jour, ils doivent être en possession de leur passeport formateur et de leur guide pédagogique d'animateur ou d'initiateur.

Frais de restauration et hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par l'organisateur à concurrence d'un montant maximum de 15 € par repas. La consommation d'alcool est interdite.

Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire (possibilité de prise en charge éventuelle par le club ou le comité départemental).

Formation initiale d'Animateur :

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoin du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Préformation d'animateur de club : organisée par chaque RFD dans le courant du mois de novembre 2017. La préformation est obligatoire pour accéder aux modules de formation suivants. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes.

Premier module de formation : 9 et 10 décembre 2017 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Deuxième module de formation : 17 et 18 mars 2018 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Prévision encadrement : Arnaud Chevrollier et Philippe Goudet

1. Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, l'animateur a pour fonctions l'accueil des nouveaux adhérents, la délivrance de renseignements relatifs aux disciplines de la FFTir, au fonctionnement du club (prêt d'armes, organisation de l'association, etc.) et la mise en place des premières séances d'initiation pendant lesquelles il devra apporter un soin et une vigilance toute particulière aux fondamentaux de la technique de base.

La durée globale de la formation est de 70 heures répartie en :

- 6 heures de préformation.
- 24 heures de formation théorique et pratique.
- 40 heures de stage en situation au sein du club.

Les 24 heures de formation théorique et pratique se compose ainsi :

- Accueil et Sécurité
- Connaissance des disciplines.
- Manipulation et connaissances des armes.
- Technique de base
- Programme de formation aux Cibles Couleurs.

2. Modalités de validation.

- Epreuve écrite (questionnaire à choix multiples sur 40 points) : Cette épreuve vise à vérifier les connaissances acquises lors de la formation sur la technique, la sécurité et l'accueil.
- Epreuve technique et pédagogique (respectivement sur 20 et 100 points) : Cette épreuve est évaluée en contrôle continu par les formateurs. Le stagiaire est mis en situation à travers des "jeux de rôles".
- Epreuve pratique (sur 20 points) : Cette épreuve (obligatoire) n'est pas éliminatoire. Le score d'un match réalisé lors d'un championnat départemental (au minimum) au cours de la saison sportive, dans l'une des nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes FFTir.
- Rapport d'alternance : Un bref compte rendu est obligatoire pour la validation du diplôme. (Plus de précisions ci-après).
- Epreuve de Cibles Couleurs : Cette épreuve est obligatoire et ne délivre que des points en plus (« **bonus** » **uniquement**). Il s'agit de permettre aux formateurs de vivre eux même la validation des Cibles Blanches (2.5 points) et Jaune (5 points).

3. L'alternance.

Le diplôme n'est délivré qu'à partir du moment où chaque personne formée a effectué un stage dans un ou plusieurs clubs. Le stagiaire doit effectuer au minimum 40h en club, dans un délai de trois à douze mois.

Ce stage fait par la suite l'objet d'un rapport d'activité de 2 à 4 pages. Ce compte rendu est à remettre lors du dernier module de formation. En cas de force majeure, et après en avoir informé la RFL, un délai de 10 jours sera accordé pour un envoi par courrier ou mail.

Dans la mesure du possible, le stagiaire sera suivi et accompagné par un tuteur formé et de même Brevet Fédéral.

4. Modalités d'inscription à la formation.

- La formation est ouverte aux mineurs à partir de 16 ans (autorisation parentale obligatoire), pour plus d'information contactez la RFL.
- Être licencié depuis un an minimum
- Le nombre de place est limité à 15 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 100 € et 15 € pour la préformation.

Date butoir d'inscription : 1er novembre 2017 (Délais de rigueur)

Formation initiale d'Initiateur :

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoin du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Préformation d'initiateur de club : organisée par chaque RFD dans le courant du mois de décembre 2016. La préformation est obligatoire pour accéder aux modules de formation suivants. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes.

Premier module : 13 et 14 janvier 2018 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Deuxième module : 24 et 25 février 2018 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Troisième module : 21 et 22 avril 2018 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Prévision encadrement : Arnaud Chevrollier et Jean André

1. Conditions d'inscription à la session d'initiateur de club.

La formation est ouverte aux licenciés de la FFTir, membres d'un club affilié à la Ligue Régionale de Tir de Bretagne, et détenteurs du Brevet Fédéral d'Animateur. Les personnes ayant obtenu leur diplôme Animateur en session 2016-2017, pourront demander une dérogation pour s'inscrire à cette session. Leur demande sera étudiée par l'ETR.

2. Cadre de la formation.

La formation proposée permet d'acquérir les compétences relatives à la mise en œuvre de séances, s'inscrivant notamment dans la logique des Cibles Couleurs. L'objectif de la formation d'initiateur est d'améliorer ses connaissances et savoir-faire afin qu'ils puissent encadrer des séances pour une population plus large, plus longtemps (pouvoir suivre un groupe en perfectionnement) et sur des disciplines spécifiques. L'initiateur de club a un véritable rôle à jouer dans l'encadrement de son club, tant au niveau de l'initiation des Ecoles de Tir, que des adultes en phase d'apprentissage.

La durée globale de la formation est de 80 heures répartie en :

- 6 heures de positionnement
- 34 heures de formation théorique et pratique
- 40 heures de stage en situation au sein du club

La formation théorique se compose ainsi :

- Sécurité et réglages des armes
- Construction d'exercices et de séances
- Planification de la saison
- Technique d'initié
- Règlements et réglementation

3. Modalités de validation

- Epreuve écrite (questionnaire à choix multiples sur 40 points) : Cette épreuve vise à vérifier les connaissances acquises lors de la formation sur la réglementation des armes, les disciplines, le rôle et la responsabilité de l'Initiateur...
- Epreuve technique et pédagogique (60 points chacune) : Cette épreuve est évaluée en contrôle continu par les formateurs avec des mises en situation à travers des "jeux de rôles". Elle porte sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être.

- Epreuve pratique (sur 20 points) : Cette épreuve (obligatoire) n'est pas éliminatoire. Le score d'un match réalisé lors d'un championnat départemental (au minimum) au cours de la saison sportive, dans l'une des nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes FFTir.
- Rapport d'alternance : Un bref compte rendu est obligatoire pour la validation du diplôme. (Plus de précisions ci-après).
- Epreuve de Cible Couleurs : Cette épreuve est obligatoire et ne délivre que des points en plus (« **bonus** » **uniquement**). Il s'agit de permettre aux formateurs de vivre eux même la validation des Cibles Orange (2.5 points) et Verte (5 points).

4. L'alternance

Le diplôme n'est délivré qu'à partir du moment où chaque personne formée a effectué un stage dans un ou plusieurs clubs. Le stagiaire doit effectuer au minimum 40h en club, dans un délai de trois à douze mois.

Ce stage fait par la suite l'objet d'un rapport d'activité de 2 à 5 pages. Ce compte rendu est à remettre lors du dernier module de formation. En cas de force majeure, et après en avoir informé la RFL, un délai de 10 jours sera accordé pour un envoi par courrier ou mail.

Dans la mesure du possible, le stagiaire sera suivi et accompagné par un tuteur formé et de même Brevet Fédéral.

5. Modalités d'inscription à la formation.

- La formation est ouverte à partir de 18 ans
- Avoir obtenu son diplôme d'Animateur depuis une saison complète au minimum
- Le nombre de place est limité à 8 stagiaires
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 150 €, et 15€ pour la préformation.

Date butoir d'inscription : 30 novembre 2017 (Délais de rigueur)

Formation initiale Jeunes Encadrants :

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoin du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Préformation : organisée par chaque RFD dans le courant du mois de janvier 2018. La préformation est obligatoire pour accéder aux modules de formation suivants. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes.

Premier module de formation : 18 février 2018 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Deuxième module de formation : 15 avril 2018 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Prévision encadrement : Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau

1. Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, le jeune encadrant a pour fonctions de réaliser l'encadrement d'un public type Ecole de tir (sous la conduite d'un entraîneur de club diplômé), de participer à la validation des Cibles Couleur jusqu'au niveau Orange, de s'investir au sein du club (assemblée générale, aide à la mise en place de compétitions amicales...) et de coacher les plus jeunes lors des compétitions.

La durée globale de la formation est de 50 heures répartie en :

- 3 heures de préformation.
- 12 heures de formation théorique et pratique.
- 35 heures de stage en situation au sein du club, étalée sur une ou deux saisons

Les 12 heures de formation théorique et pratique se compose ainsi :

- Accueil et Sécurité
- Manipulation et connaissances de base des armes.
- Technique de base
- Encadrement des séances.

2. Modalités de validation.

- Epreuve pratique (sur 20 points) : Cette épreuve vise à vérifier la capacité à organiser la pratique en sécurité. Il s'agit d'un contrôle continu vérifiant les connaissances autour des grands thèmes traités pendant la formation (Sécurité, armes, réglementation, disciplines FFTir).
- Epreuve technique et pédagogique (respectivement sur 20 et 20 points) : Cette épreuve est évaluée en contrôle continu (ateliers, qcm, fiches techniques ou pédagogiques à réaliser). L'objectif n'est pas de sanctionner mais de former et leur permettre de réajuster leurs compétences.
- Epreuve pratique de compétition : Cette épreuve est obligatoire et ne délivre que des points en plus (« **bonus** » **uniquement**). Elle consiste à participer à une compétition officielle organisée par le département ou la Ligue. La participation d'un match réalisé au cours de la saison sportive, octroie 2.5 points (Championnat départemental) ou 5 points (Championnat régional)
- Stage d'alternance : (sur 40 points) Le Carnet de Suivi complété doit être remis à la RFL afin de permettre la validation de l'alternance. Un entretien d'une dizaine de minutes peut avoir lieu. (Plus de précisions ci-après).
- Epreuve de Cibles Couleurs : Cette épreuve est obligatoire et ne délivre que des points en plus (« **bonus** » **uniquement**). Elle consiste à faire passer la ou les Cibles suivant

la progression du stagiaire, afin de lui permettre de continuer d'évoluer. Verte (2.5 points), Bleue (5 points), Marron (7.5 points) , Arc-en-ciel (10 points).

3. L'alternance.

Le diplôme n'est délivré qu'à partir du moment où chaque personne formée a effectué un stage dans un ou plusieurs clubs. Le stagiaire doit effectuer au minimum 35h en club, qui peut être étalée sur une ou deux saisons.

Le stage en club est une partie importante de la formation, et pourra ne pas être validé s'il apparaît au RFL que le stage n'a pas été réellement suivi.

Le jeune stagiaire sera suivi et accompagné par un tuteur disposant d'un Brevet Fédéral, et de préférence formé.

4. Modalités d'inscription à la formation.

- La formation est ouverte aux mineurs à partir de 14 ans (autorisation parentale obligatoire)
- Être licencié depuis deux ans minimum
- Être titulaire de la Cible Verte, ou avoir la Orange et passer la Verte avant la fin de la formation
- Avoir un tuteur (pour plus de renseignements, contacter l'ATR)
- Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 € et 15 € pour la préformation.

Date butoir d'inscription : 7 janvier 2018 (Délais de rigueur)

Formation continue :

Développement École de Tir et Cibles Couleurs

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Module unique : 17 décembre 2017 (Département 56).

Prévision encadrement : Maud Seus-Caradec et Pascal Kerlau

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'initiateur de club qui souhaitent acquérir des compétences sur la structuration d'une École de Tir et le fonctionnement des Cibles Couleurs.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Favoriser la fidélisation des jeunes
- Accueillir de nouveaux tireurs
- Pérenniser le dispositif cibles couleurs

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Animateur ou d'Initiateur
- Le nombre de places est limité à 12 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 15 novembre 2017 (Délais de rigueur)

Formation continue :

Découverte de la Préparation mentale

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoin du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Module unique : 21 Janvier 2018 (Département 35).

Prévision encadrement : Arnaud Chevrollier et Maud Seus-Caradec

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'initiateur de club qui souhaitent acquérir des compétences sur l'organisation mentale.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser l'utilisation du cahier de tir.
- Connaître les différents types de respirations
- Aborder les outils de base de la gestion du stress

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.
- Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 10 décembre 2017 (Délais de rigueur)

Information Formation Nationale

Certificat de Spécialité : Accueil des publics en situation de handicap

Cette formation est organisée par la FFTir. Les inscriptions sont à envoyer directement à la FFTir. Toutes les informations et inscriptions sur http://www.fftir.org/fr/plan_national_formation

Module unique : 24-25-26 Novembre 2017 (CD 56 : Kerpap).

Prévision encadrement : Isabelle Burgot et Marie-Claire Gallet

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

La formation proposée permet de s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer dans le cadre de la découverte et de l'initiation les personnes en situation de handicap au sein d'un club.

La formation théorique se compose des UC suivantes :

- Compétence à promouvoir la discipline
- Compétence à organiser la sécurité de la discipline
- Compétence à faire découvrir la discipline
- Compétence à organiser un apprentissage
- Compétence à organiser une compétition

Les thèmes développés :

- Approche globale du handicap
- Contexte institutionnel, pour trouver les partenaires et mener à bien des projets
- Accueil
- Adaptation des installations et du matériel pédagogique
- Organisation des apprentissages
- Les différents types de pratiques loisirs, compétitions

2. Modalités de validation

A la différence des autres formations, le CS s'effectue sans l'objectif d'un examen, le contrôle continu est privilégié au long de la formation.

- Présence lors de l'ensemble du CS
- Dossier de promotion au Responsable de la formation
- Capacité à respecter et faire appliquer la sécurité (Contrôle Continu)

3. Modalités d'inscription à la formation.

Important : L'inscription à ce module se fait directement auprès de la FFTir

- Avoir obtenu son diplôme **d'Initiateur**. Pour les Animateurs, une demande de dérogation sera nécessaire.
- Le nombre de place est limité à 12 stagiaires. **Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers.**

Formation continue :

Préparation Physique et Echauffement

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoin du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Module unique : 25 mars 2018 (Département 35).

Prévision encadrement : Maud Seus-Caradec et Philippe Goudet

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'animateur ou d'initiateur de club qui souhaitent acquérir des compétences sur les principes de la préparation physique et des règles d'échauffement.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser les principes d'échauffement et d'étirements
- Être capable de mettre en place des exercices « types »
- Connaître les besoins physiques liés au tir et les limites selon les publics
- Aborder une trame de préparation physique

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Animateur ou d'Initiateur
- Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 25 février 2018 (Délais de rigueur)

NB : Vous êtes prié d'amener vos armes et votre tenue de sport lors de la formation, afin de faciliter les ateliers pratiques.

Formation continue : **Conception d'exercices et de séances**

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoin du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Module unique : 08 avril 2018 (Département 29).

Prévision encadrement : Jean André et Pascal Kerlau

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'animateur ou d'initiateur de club qui souhaitent une remise à niveau et un approfondissement de leurs connaissances.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Savoir utiliser les différentes variables pour créer des exercices
- Être capable de formuler des consignes et critères de réussite clairs et concis
- Maîtriser les logiques de cohérence au sein de la séance et entre les séances
- S'adapter aux différents publics

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Animateur ou d'Initiateur
- Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 4 mars 2018 (Délais de rigueur)

Formation continue:

Réglages et nettoyages des armes (ISSF)

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Module unique : 13 mai 2018 (Département 22).

Prévision encadrement : Jean André et Philippe Goudet

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'animateur ou d'initiateur de club qui souhaitent acquérir des compétences sur les principes de réglage des armes et les techniques de nettoyage et entretien des armes.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser les procédures de nettoyage et reconditionnement du canon
- Connaître les axes et les principes généraux de réglage des différentes parties
- Être capable de faire les réglages en fonction de la morphologie du tireur
- Respecter le règlement sportif en vigueur

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Animateur ou d'Initiateur
- Le nombre de places est limité à 10 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 1 avril 2017 (Délais de rigueur)

NB : Si vous possédez déjà du matériel de nettoyage (baguette notamment), vous êtes prié de les amener lors de la formation, afin de faciliter les ateliers pratiques.

Demande d'inscription en formation

Nom : Prénom :

Club : N° de licence :

Merci de bien préciser la formation choisie.

Formation : Animateur Initiateur Jeune Encadrant

Type : Initiale

Continue (**préciser le module**)

Développement des Ecole de Tir et Cibles Couleurs

Découverte de la préparation mentale

Préparation Physique et Echauffement

Conception d'exercices et de séances

Réglage et Nettoyage

Date d'obtention du diplôme précédent (si existant):

Date de naissance :

Discipline(s) pratiquée(s) :

Adresse complète :

Tél. :

E-mail :

Fonction(s) exercée(s) au sein du club :

Indiquez en quelques lignes vos motivations pour participer à la formation :

Date et signature :

Avis et signature du Président de club :

A joindre :

Paiement de l'ensemble de la formation (si inscription à plusieurs formations, merci de préciser au dos du chèque)

Copie de la licence en cours de validité, visée du médecin ou avec certificat médical

Copie du carnet de tir

Autorisation parentale si besoin

Toute demande au-delà de la date butoir ne sera pas prise en compte.